

**Service régional de l'alimentation
Pôle coordination de la santé publique vétérinaire**

Marseille, le 11/08/2026

Bulletin d'information d'épidémiosurveillance de la région PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

Données du 1^{er} avril au 30 juin 2026

2ème trimestre 2026

	Fièvre Q:	Région : 2 foyers (Bouches-du-Rhône et Vaucluse) Espèce(s) touchée(s) dans ces foyers : ovins, caprins Cas humains relatifs à un foyer en élevage
	Artérite virale équine :	Région : 1 foyer (Vaucluse) Espèce(s) touchée(s) dans ces foyers : équidés

Ce bulletin a pour vocation de rapporter les foyers confirmés de maladies réglementées au niveau de la région PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR.



FIEVRE Q



E

Les essentiels

- Région : 2 foyers (Bouches-du-Rhône et Vaucluse)
- Espèce(s) touchée(s) dans ces foyers : ovins, caprins
- Cas humains relatifs à un foyer en élevage

La fièvre Q (Q pour « Query », doute en anglais) est causée par la bactérie *Coxiella burnetii*. Elle peut infecter la plupart des espèces animales de la faune domestique ou sauvage. La bactérie ne provoque majoritairement pas de symptômes chez les animaux infectés mais elle peut entraîner des avortements et des mort-nés chez les ovins, les caprins et les bovins. Des problèmes d'infections de l'utérus et d'infertilité ont été suggérés mais aucune preuve directe n'a été rapportée.

Il s'agit d'une zoonose, c'est-à-dire qu'elle peut être transmise à l'être humain. Elle prendra généralement (40%) la forme d'un syndrome grippal, mais peut également entraîner des complications telles qu'une hépatite, une pneumopathie, un avortement pour les femmes enceintes ou bien une endocardite.

La déclaration d'un foyer confirmé de Fièvre Q doit être immédiate selon la loi de santé animale (LSA), et pour mémoire tout avortement doit être déclaré dans le cadre de la lutte contre la Brucellose.

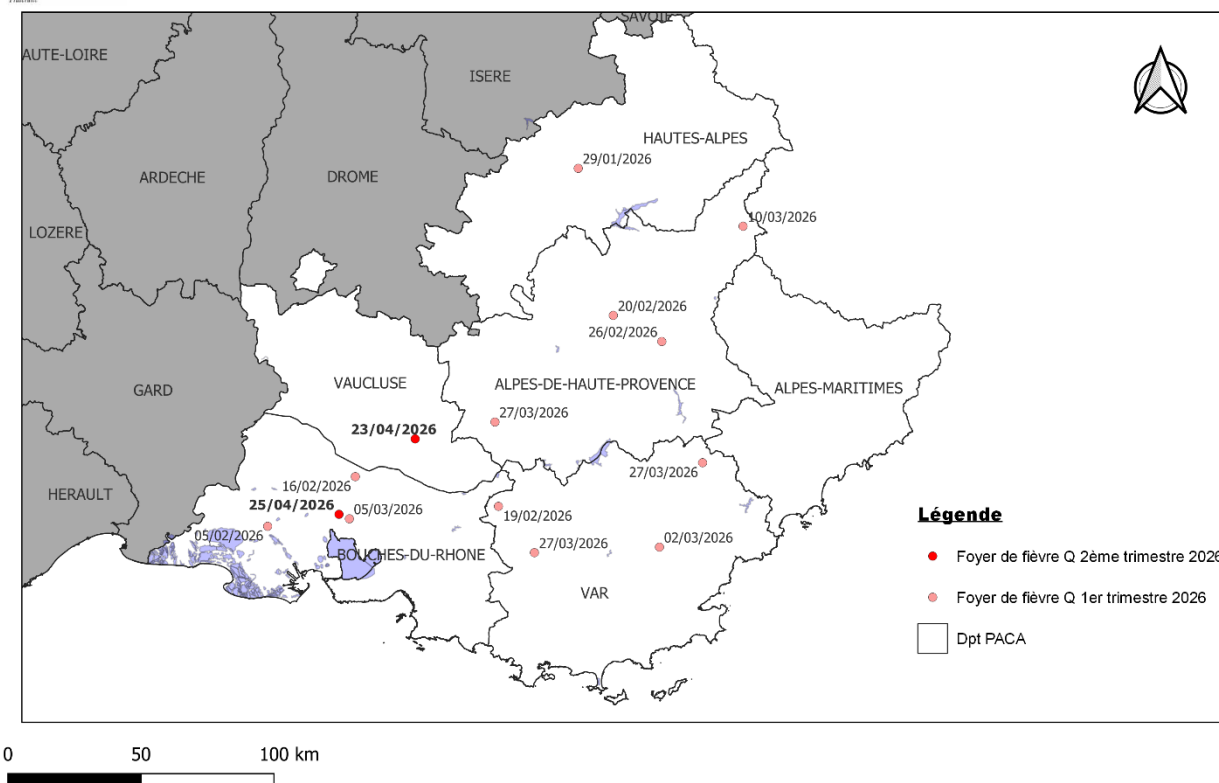
Globalement, de nombreux élevages (bovins, ovins et caprins) sont séropositifs, ce qui signifie qu'ils ont été exposés à la bactérie. Les fermes les plus touchées par des épisodes abortifs dus à la fièvre Q sont plus souvent caprines.

Dans la région, des diagnostics avortements (PASSE Avortement) sont réalisés chez les éleveurs adhérents au GDS afin de connaître la cause d'une série d'avortements.

Ces diagnostics PASSE Avortement ont permis d'identifier 15 foyers (1 bovin, 14 caprins) en 2024 et 10 foyers (8 ovins, 2 caprins) en 2025.

La faune sauvage n'est pas en reste vis-à-vis de la Fièvre Q puisqu'en 2024, le Parc National des Ecrins a identifié une séroprévalence de **19% chez les chamois et de 12% chez les bouquetins**. L'impact clinique de la fièvre Q sur ces populations reste à investiguer.

Au premier semestre 2026, 14 foyers (8 ovins, 6 caprins) ont été détectés sur la région PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR, comme le montre la cartographie suivante.



La fièvre Q est une maladie largement répandue dans le cheptel français. Lorsqu'un élevage est concerné, mais ne présente pas de signes cliniques, les services de l'État procèdent à la déclaration des cas, ainsi qu'à l'information des éleveurs et de leurs vétérinaires sanitaires, conformément à la réglementation en vigueur.

En tant que zoonose, la fièvre Q peut également entraîner des cas groupés chez l'être humain.

Un cas groupé de fièvre Q a été signalé chez des personnes ayant participé à un tournage dans une bergerie localisée dans le Vaucluse, entre les mois de mars et d'avril. Un cas a été hospitalisé parmi les quatre identifiés.

Pour plus d'informations :

- Site de l'Anses pour des informations sur la maladie : <https://www.anses.fr/fr/content/fievre-q-ruminants-humains>
- Site du GDS PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR pour des informations sur le PASSE avortement et ses résultats : <https://gds-paca.org/passe-avortement-ovin-caprin/>



Artérite virale équine



Les essentiels

- Région : 1 foyer (Vaucluse)
- Espèce(s) touchée(s) dans ce foyer : équidés

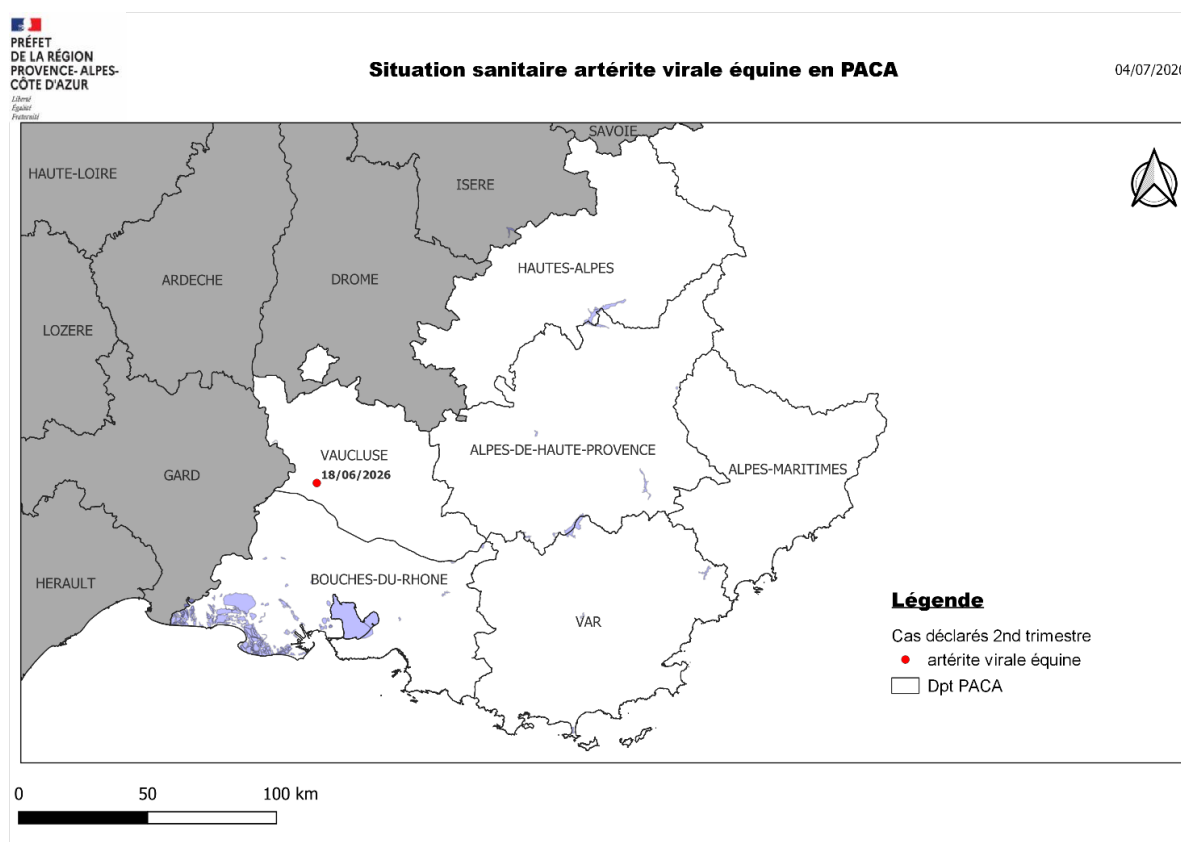
L'artérite virale équine (AVE) est une maladie provoquée par un virus à ARN positif.

La maladie se caractérise par des signes cliniques variables tels que de l'hyperthermie, de l'anorexie, des œdèmes et de l'abattement. Chez la jument, l'infection peut également provoquer des avortements, et chez l'étalon, une infertilité passagère.

Le virus se transmet par voie respiratoire ou vénérienne. À la suite de la primo-infection, le virus peut être retrouvé dans le sperme de certains étalons sans que ceux-ci ne montrent de signes cliniques. Ces étalons porteurs asymptomatiques sont des réservoirs du virus et il convient de bien suivre leur statut vis-à-vis de l'infection afin d'éviter toute propagation virale au sein de la population.

Cette maladie étant classée DE par la loi de santé animale (LSA) pour les équidés, elle est à déclaration, surveillance et certification obligatoires.

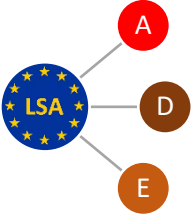
Un cas a été confirmé dans le Vaucluse en juin 2026.



Pour plus d'informations :

- Site pour des informations sur la maladie : <https://www.ifce.fr/ifce/ave-appel-a-vigilance-2025/>

Instructions de lecture – signification des logos

	Correspond à la catégorisation LSA (Loi de Santé Animale) de la maladie. Pour mémoire : • ADE : obligation de déclaration, de surveillance, de prévention, de certification. Ce sont les maladies à PISU (Plan d'Intervention Sanitaire d'Urgence) pour une éradication immédiate dès détection. • BDE : obligation de déclaration, de surveillance, de prévention, de certification, d'éradication. • CDE : obligation de déclaration, de surveillance, de prévention et de certification, mais l'éradication est facultative. • DE : obligation de déclaration, de surveillance et de certification. • E : obligation de déclaration et de surveillance.
	Pas ou peu d'évolution significative de la situation épidémiologique
	Situation épidémiologique à surveiller
	Situation épidémiologique préoccupante